

Fonctions spécifiques du président du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration est le premier responsable de la gouvernance du conseil d'administration ainsi que le garant de l'autonomie dudit conseil.

Ses fonctions spécifiques consistent à :

- Présider les réunions du conseil d'administration et voir à son bon fonctionnement; il peut d'office assister aux réunions des comités;
- S'assurer que le conseil d'administration et ses comités s'acquittent adéquatement et complètement de leurs responsabilités;
- S'assurer de la préparation des réunions du conseil d'administration, du déroulement des séances et du suivi des décisions, en collaboration avec le directeur général;
- Assurer la liaison entre le conseil d'administration et le directeur général;
- S'assurer du respect du code de déontologie des administrateurs;
- Évaluer la performance du conseil d'administration selon le processus et les critères d'évaluation approuvés par le conseil d'administration;
- S'assurer que les membres du conseil d'administration obtiennent toute l'information pertinente et le soutien administratif requis pour la réalisation de leur mandat;
- Représenter l'ITHQ et agir à titre de porte-parole officiel pour les activités relevant du conseil (ex. activité officielle, situation de crise);
- S'assurer, avec le directeur général, de maintenir de bonnes relations avec le ministre, pour les activités relevant du conseil;
- Répondre, avec le directeur général, de l'imputabilité de l'ITHQ auprès du gouvernement et des parlementaires, pour les activités relevant du conseil;
- Assumer toute autre fonction additionnelle que peut lui confier le conseil d'administration.